### SCP FERRAN

Michel D.E.S. Droit Privé
Marie-Line Ingénieur E.N.S.C.T.
HUISSIERS DE JUSTICE

18 Rue TRIPIERE

31000 TOULOUSE (angle 1 rue St Rome)

### PROCES VERBAL DE CONSTAT

ORIGINAL.

L'an DEUX MIL HUIT et le deux avril

### A la requête de :

- 1°) Monsieur LABORIE André, de nationalité française, né le 20.5.1956 à TOULOUSE
- 2°) Madame LABORIE Suzette, son épouse, de nationalité française, née PAGES le 28.8.1953 à ALOS (09) Anciennement domiciliés 2 rue de la Forge, 31 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Lesquels Nous ont exposé:

Que le 27.3.2008, ils avaient été expulsés de leur maison 2 rue de la Forge

Que le contenu de la maison avait été mis en dépôt chez TAXI CAMIONNETTE TOULOUSAIN, Monsieur Claude HERNANDEZ, 18 Chemin du parc, 31 BRUGUIERES

Qu'ils avaient intérêt à faire constater les conditions dans lesquelles tous les objets étaient en dépôt, notamment dans des cartons ne contenant aucune identification de leur contenu ce qui leur interdisait d'avoir accès aux dossiers afférents, notamment, à leurs affaires pendantes devant la Justice et à leurs papiers personnels.

Qu'à ce jour, ne leur avait pas été notifié l'inventaire des objets enlevés.

C'est pourquoi les époux LABORIE Nous priaient de procéder à toutes constatations utiles.

Déférant à cette réquisition,

Nous S.C.P. FERRAN Michel et Marie-Line, Huissiers de Justice, 18 rue Tripière (angle 1 rue Saint Rome), 31000 TOULOUSE

Nous sommes transportée ce jour à 14 h 45, 18 Chemin du Parc à BRUGUIERES où Nous avons procédé aux constatations suivantes, en présence de :

- notre confrère Maître GARRIGUES

 Monsieur HERNANDEZ Claude, gérant de TAXI CAMIONNETTE TOULOUSAIN (SARL)

- Monsieur LABORIE et son fils Stéphane

Grand bâtiment à usage industriel ou commercial 2ème local à partir du chemin (dont le rideau est levé)

Photo 1

1°) <u>Au centre du local</u> et sur toute la longueur, un amoncellement d'objets et de meubles <u>Photos 2 à 6</u>

Maître GARRIGUES et Monsieur HERNANDEZ Nous indiquent qu'il s'agit des objets et meubles enlevés au domicile de Monsieur LABORIE.

# 2°) Angle supérieur droit du local

Photo 7

a – sont entassés des cartons fermés à l'aide de bandes adhésives Photos 8-9

Maître GARRIGUES et Monsieur LABORIE Nous précisent encore qu'il s'agit des objets et meubles enlevés du domicile de Monsieur LABORIE.

Maître GARRIGUES Nous précise que ces cartons contiennent des documents, des papiers, des dossiers.

Les cartons ne portent aucune inscription indiquant leur contenu, hormis la mention « ARCHIVES » que Monsieur HERNANDEZ Nous déclare avoir inscrite.

Photos 10-11

b – A coté, des objets et meubles entassés les uns sur les autres ; Monsieur LABORIE Nous fait remarquer qu'il lui est impossible de déterminer l'emplacement exact d'un dossier, de ses effets personnels, de ses vêtements, ce que Nous confirmons en l'absence d'indication du contenu des cartons.

Photos 12-13

Monsieur HERNANDEZ Nous remet une lettre du 2.4.2008 portant son tarif que Nous annexons au présent.

Notre mission étant terminée Nous avons dressé le présent pour servir et valoir ce que de droit à nos requérants. SCP FERRAN
HUISSIERS DE JUSTICE

1, rue St-Rome TOULOUSE
Entrée: 18, rue Tripière
COP 3223 83 H

# PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008

**AFFAIRE**: LABORIE





# SCP FERRAN HUISSIERS DE JUSTICE 1, rue St-Rome TOULOUSE Entrée: 18, rue Tripière PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008

**AFFAIRE**: LABORIE





# SCP FERRAN HUISSIERS DE JUSTICE 1, rue St-Rome TOULOUSE Entrée: 18, rue Tripière PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008 GCP 3223 83 H

**AFFAIRE: LABORIE** 



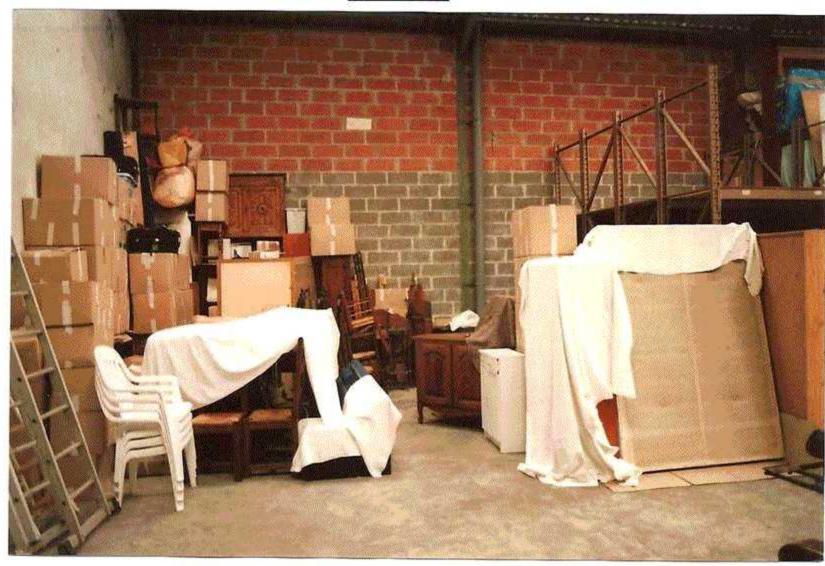


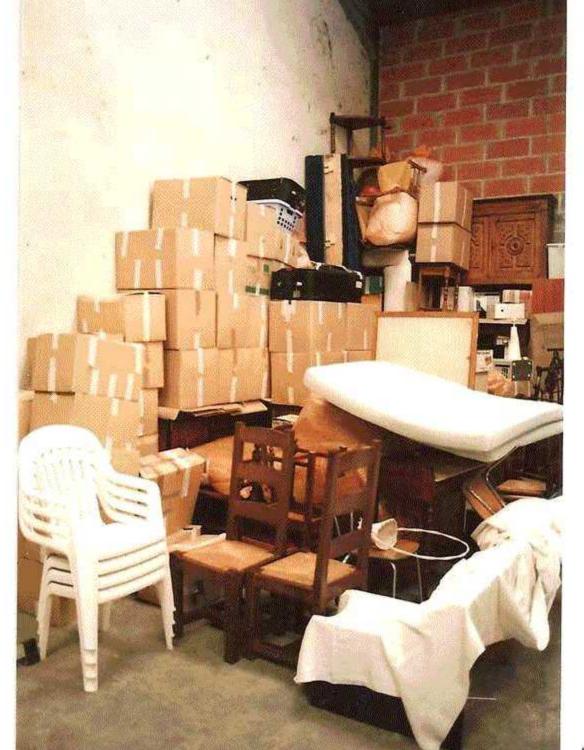
SCP FERRAN
HUISSIERS DE JUSTICE

1, rue St-Rome TOULOUSE
Entrée: 18, rue Tripière
CCP 3223 83 H

# PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008

AFFAIRE: LABORIE



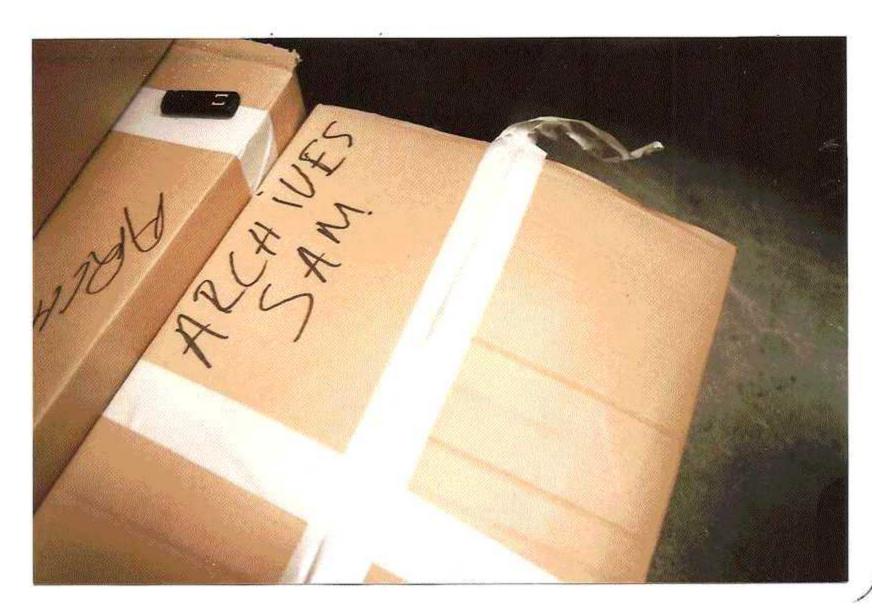


SCP FERRAN
HUISSIERS DE JUSTICE
1, rue St-Rome TOULOUSE
Entrée : 18, rue Tripière
1, 223 83 H

# PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008

**AFFAIRE: LABORIE** 





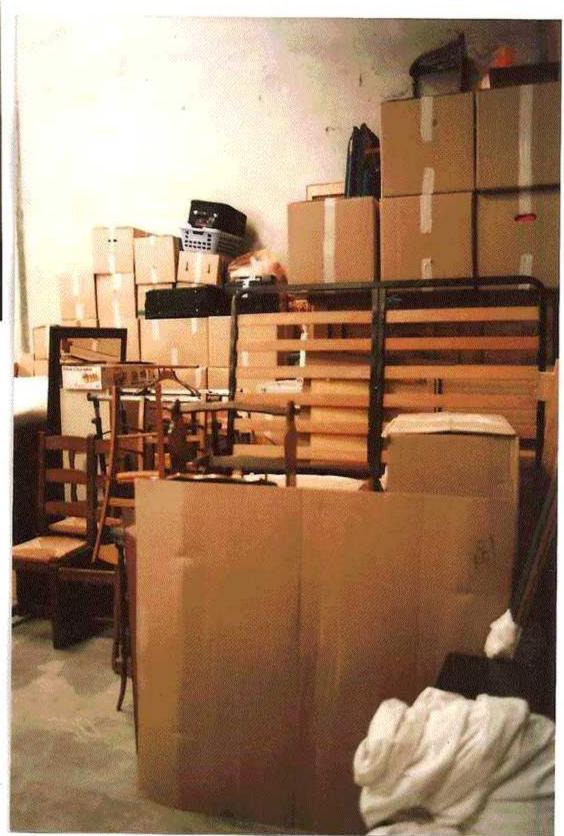
SCP FERRAN
HUISSIERS DE JUSTICE

1, rue St-Rome TOULOUSE
Entrée: 18, rue Tripière
CCP 3223 83 H

# PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008

**AFFAIRE: LABORIE** 







# PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008

AFFAIRE: LABORIE



# Taxi Camionnette Toulousain

M André LABORIE

Bruguières, le 02/04/2008

Objet: tarif gardiennage

Monsieur,

Pour faire suite à votre expulsion du 27/03/2008, et comme commandité par Maître GARRIGUES vos biens sont entreposés dans nos locaux : 18, chemin du parc – 31150 BRUGUIERES.

Le tarif du gardiennage se monte à 5€ par m3 et par mois. Votre affaire représente 110 m3 soit 550€ HT, cela représente 657,80€ TTC. De plus, nous vous demanderons la somme de 59,80 € pour chaque ouverture du dépôt.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

P.CC.

SCP FERRAN HUISSIERS DE JUSTICE 1, rue St-Rome FOULOUSE Entrée : 16, rue Tripière

APE/302 M SIRET 363 203 44

18, chemin du Parc – 31150 BRUGUIERES – Tel : 05.61.09.02.42 – Fax : 05.61.35.19.23 -

# Christian GARRIGUES & Didier BALLUTEAUD

Huissiers de Justice Associés

TOULOUSE, le 02.04.2008

54, Rue Bayard - BP 20515 31005 TOULOUSE CEDEX 6 Tél: 05.61.29.85.85 Fax: 05.61.29.07.77 CREDIT AGRICOLE TOULOUSE CPTE N° 00500/18316885151/95 R.C.S. Toulouse 300 966 009

Référence à rappeler

Affaire: BABILE Suzette née D'ARAUJO c/ LABORIE Suzette née PAGES

Nos réfs: 1500004 1500004//340/GB

Madame LABORIE Suzette née PAGES 2 rue de la Forge

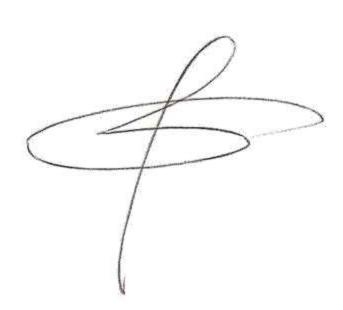
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

RECOMMANDE A.R.

Madame,

Conformément aux dispositions de l'Article 659 du Nouveau Code de Procédure Civile, je vous prie de trouver ci-joint copie du PROCES-VERBAL DE RECHERCHES dressé par mon ministère en date du 02.04.2008.

Veuillez agréer Madame, l'expression de mes sentiments distingués.





COPIE

Société Civile Professionnelle
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
54,rue Bayard - BP 20515
31005 TOULOUSE CEDEX 6
Tél: 05.61.29.85.85

Fax: 05.61.29.07.77 CREDIT AGRICOLE TOULOUSE N°13106/00500/18316885151/95 RCS TOULOUSE 300 966 009

### Références à Rappeler :

1500004/659/GB

Edité le 02.04.2008

## **PROCES VERBAL**

### Article 659 du Nouveau Code de Procédure Civile

Le DEUX AVRIL
DEUX MILLE HUIT

Nous, Société Civile Professionnelle, Christian GARRIGUES - Didier BALLUTEAUD, Huissiers de Justice Associés, 54, Rue Bayard, 31005 TOULOUSE CEDEX 6, l'un d'eux soussigné,

### A LA DEMANDE DE :

Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO 51 Chemin des Carmes 31400 TOULOUSE Elisant domicile en mon Etude,

Charger de signifier l'acte dont photocopie est donnée en tête des présentes.

A:

Madame LABORIE Suzette née PAGES Monsieur LABORIE André 2 rue de la Forge

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Certifie m'être transporté, ce jour, à l'adresse ci-dessus déclarée par le requérant ou son mandataire, comme étant l'adresse de la dernière demeure connu du défendeur, et avoir constaté qu'à ce jour, aucune personne répondant à l'identification du destinataire de l'acte, n'y à son domicile ou sa résidence du fait de leur expulsion des lieux en date du 27 – 28 et 31 mars 2008.

Les diligences ainsi effectuées n'ayant pas permis de retrouver le destinataire de l'acte, l'Huissier de Justice soussigné, constate que celui ci n'a ni domicile, ni résidence, ni lieu de travail connus, et a dressé le présent procès-verbal conformément aux dispositions de l'article 659 du Nouveau Code de Procédure Civile pour servir et valoir ce que de droit.

Deux copies du présent procès-verbal, auxquelles ont été ajoutées les mentions prescrites par l'article 659, alinéa 3, du Nouveau Code de Procédure Civile, ont été envoyées, ce jour au destinataire de l'acte, à la dernière adresse connue du requérant ci-dessus indiquée :

- la première, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.
- la seconde, par lettre simple.

Une copie a été adressée, ce jour, au requérant (ou à son mandataire).

### COUT ACTE (Décret 096-1080 du 12.12.1996) DROITS FIXES 41,80 Article 6 DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES Article 13 FRAIS DE DEPLACEMENT Article 18 6,22 HT 48,02 TVA 19,60 % 9,41 LRAR. TAXE FORFAITAIRE Article 20 9,15 LETTRE Article 20 12,00 TTC 78,58

### PARTICULARITES DE LA NOUVELLE REDACTION de l'article 659

## Alinéa 1:

"Lorsque la personne à qui l'acte doit être signifié n'a ni domicile, ni résidence, ni lieu de travail connus, l'Huissier de Justice dresse un procès-verbal où il relate avec précisions les diligences qu'il a accomplies pour rechercher le destinataire de l'acte."

### Alinéa 2:

"Le même jour ou, au plus tard le premier jour ouvrable suivant, à peine de nullité, l'Huissier de Justice envoie au destinataire, à la dernière adresse connue par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, une copie du procès-verbal à laquelle est jointe une copie de l'acte objet de la signification."

### Alinéa 3:

"Le jour même, l'Huissier de Justice avise le destinataire, par lettre simple, de l'accomplissement de cette formalité."

Société Civile Professionnelle
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS
54,rue Bayard - BP 20515
31005 TOULOUSE CEDEX 6
Tél: 05.61.29.85.85
Fax: 05.61.29.07.77
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE
N°13106/00500/18316885151/95
RCS TOULOUSE 300 966 009

Références à Rappeler : 1500004/E05/NJ

Edité le 01.04.2008

# SIGNIFICATION à l'EXPULSE d'un PROCES VERBAL d'EXPULSION

Le

**DEUX MILLE HUIT** 

Nous, Société Civile Professionnelle, Christian GARRIGUES - Didier BALLUTEAUD, Huissiers de Justice Associés, 54, Rue Bayard, 31005 TOULOUSE CEDEX 6, l'un d'eux soussigné,

A:

Monsieur **LABORIE André** 2 rue de la Forge

31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE PAR COPIE SEPAREE Madame LABORIE Suzette née PAGES 2 rue de la Forge

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE Où étant et parlant comme il est dit en fin d'acte

### A LA DEMANDE DE :

Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO, née le 21 avril 1928 à FUMEL (47) demeurant 51 Chemin des Carmes à TOULOUSE (31400),

Elisant domicile en mon Etude,

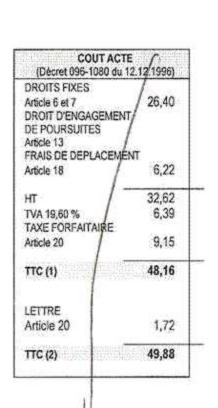
JE VOUS REMETS COPIE d'un procès-verbal d'expulsion par acte de mon Ministère en date des 27, 28 et 31 Mars 2008

### TRES IMPORTANT

Vous avez le plus grand intérêt à prendre connaissance de ce procès-verbal d'expulsion qui peut avoir des conséquences importantes pour vous.

Je vous rappelle qu'il vous fait défense, sous les peines de droit, de pénétrer, hors les cas prévus par la Loi, dans les locaux situés :

2 rue de la Forge à SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31650)



Société Civile Professionnelle
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
54,rue Bayard - BP 20515
31005 TOULOUSE CEDEX 6
Tél: 05.61.29.85.85
Fax: 05.61.29.07.77

CREDIT AGRICOLE TOULOUSE Compte N°00500/18316885151/95 RCS TOULOUSE 300 966 009

Références à Rappeler :

1500004/E04/NJ

Edité le 17.03.2008

# PROCES-VERBAL d'EXPULSION

LE VINGT SEPT HARS ET LE VINGTHUIT MARS DEUX MILLE HUIT

Nous, Société Civile Professionnelle, Christian GARRIGUES - Didier BALLUTEAUD, Huissiers de Justice Associés, 54, Rue Bayard, 31005 TOULOUSE CEDEX 6, l'un d'eux soussigné,

### A LA DEMANDE DE :

Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO, née le 21 avril 1928 à FUMEL (47) demeurant 51 Chemin des Carmes à TOULOUSE (31400)

Elisant domicile en mon Etude,

EN VERTU D' Une ORDONNANCE de REFERE réputée contradictoire et en premier ressort rendue par Monsieur le Président du Tribunal d'INSTANCE de TOULOUSE en date du 01.06.2007.

### EN POURSUIVANT l'EXECUTION à l'ENCONTRE de :

Monsieur LABORIE André 2 rue de la Forge

Madame LABORIE Suzette née PAGES 2 rue de la Forge

31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE Où étant et parlant comme il est dit en fin d'acte

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE Où étant et parlant comme il est dit en fin d'acte

où étant et parlant comme il est dit ci-après au procès verbal de signification,

Un commandement de quitter les lieux, précédemment signifié, étant resté infructueux ; les délais légaux ou judiciaires étant expirés ;

Me suis transporté ce jour à l'adresse sus indiquée afin de procéder à l'expulsion des occupants, et, là étant, en présence des personnes suivantes dont le concours a été nécessaire :

<u>Prenom</u>	<u>Qualité</u>	<u>Signature</u>
	Den	
Penne	July ors	A.A.
	8	Alan H
	o among	AH
	Prénom	A

THE RESIDENCE OF THE PROPERTY	ACTE / 0 du 12.12.1996)
DROITS FIXES Article 6 et 7 DROIT D'ENGAGE DE POURSUITES	157,30 MENT
Article 13 FRAIS DE DEPLAC Article 18	EMENT 6,22
HT TVA 19,60 % TAXE FORFAITAIR	163,52 32,05
Article 20	9,15
TTC (1)	204,72
LETTRE Article 20	1,72
TTC (2)	206,44
	1

J'AI PROCEDE AUX OPERATIONS D'EXPULSION DECRITES CI-DESSOUS
mus wan procede aux operations d'expulsion decrites ci-dessous
from entreform dem mulls car lever from per
les later Soits au puit mus Vented sent Trupa
due in god Ande Hermely 18 chis hiPercio
Brugaria, 31.
de Jui de a gar Muld sent i la huy le
Mining of the Colonie
O Les locaux sont entièrement vides.
O L'occupant étant présent, je lui ai fait sommation de m'indiquer le lieu ou il convient de faire transporter les meubles se trouvant dans les lieux.
IL M'A ETE REPONDU:
Requis de signer cette réponse :
Abrech or a for the
En conséquence, j'ai fait immédiatement déménager et transporter l'ensemble des biens garnissant les
lieux à l'adresse qui m'a été indiquée ci-dessus.
Le mobilier, ou partie de celui-ci, ayant été précédemment SAISI par un autre créancier :
O ·II a été remis à un séquestre,
A la demande de l'expulsé, il a été transporté à l'adresse suivante :
Henry 18 Uhren de Para à Brangine 32
A la fin de mes opérations, j'ai fait refermer les lieux et les ai déclarés repris au nom de la partie demanderesse, faisant défense à quiconque de pénétrer, hors les cas autorisés par la Loi
TRES IMPORTANT

La juridiction compétente pour statuer sur les contestations relatives aux opérations d'expulsion est le Juge de l'Exécution du lieu de situation de l'immeuble, à :

Mme le Juge de l'Execution TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE 2, allées Jules Guesde 31000 TOULOUSE

### JEUDI 27 MARS 2008 à 9 H 00

Nous nous présentons chez Monsieur et Madame LABORIE, 2, rue de la Forge à St Orens pour procéder à leur expulsion, nous sommes assistés :

- de la Gendarmerie de St Orens,
- de la Société ABSO, Serrurier,
- de la Société HERNANDEZ Taxi Camionnette, Déménageur.

Nous rencontrons sur les lieux Monsieur André LABORIE et Madame Suzette LABORIE à qui nous confirmons l'objet de notre visite à savoir procéder à leur expulsion des lieux. Il s'en suit une discussion avec Monsieur André LABORIE et la Gendarmerie de St Orens.

Nous avons demandé à Monsieur LABORIE si il avait un endroit où mettre le mobilier, il nous a répondu par la négative, en conséquence, nous leur avons indiqué que le mobilier sera déposé en garde-meubles chez M. HERNANDEZ, 18, chemin du Parc à Bruguières (31).

A partir de 9 h 30 l'expulsion et l'enlèvement du mobilier a commencé.

<u>De 9 h 30 à 12 h 00</u> cette expulsion s'est faite en présence de Monsieur André LABORIE et de Madame Suzette LABORIE.

A 12 h 00 les déménageurs se sont retirés pour vider les camions de déménagement.

Nous avons alors fermé les portes de la villa après que nous ayons fait procéder au changement de verrou et indiqué aux époux LABORIE que le déroulement de l'expulsion reprendrait ce même jour à 14 h 30

<u>A 14 h 30</u> nous nous sommes retrouvé sur les lieux avec la Gendarmerie et les déménageurs. Nous avons continué l'enlèvement du mobilier, ces opérations se sont passées en présence de Madame LABORIE Suzette et de leur fils, Monsieur LABORIE Stéphane.

<u>A 17 h 30</u> les camions de déménagement étant pleins, mais le déménagement n'étant pas terminé, nous avons fait refermer la porte de la villa et indiqué à Madame LABORIE Suzette et Monsieur LABORIE Stéphane que ces opérations reprendraient le vendredi 28 mars 2008 à 8 h 30.

### VENDREDI 28 MARS 2008 à 8 H 30 :

Nous avons poursuivi nos opérations d'enlèvement en présente des déménageurs et en présence de Madame Suzette LABORIE et de Monsieur Stéphane LABORIE.

Ce dernier a souhaité garder par devers lui certains objets tel qu'ils seront précisés par ailleurs dans le procès-verbal de constat.

<u>A 12 h 00</u> les camions étant pleins, la société de déménagement s'est retirée à l'effet de vider les dits camions et nous avons indiqué à Madame LABORIE Suzette et Monsieur LABORIE Stéphane que les opérations reprendraient ce même jour à 14 h 15.

<u>A 14 h 15</u> les déménageurs se sont présentés sur le site pour continuer les opérations d'enlèvement du mobilier. Ces opérations se sont passées en présence de Monsieur LABORIE Stéphane.

Ce dernier nous a alors demandé si il pouvait retirer en fin de journée certains effets déjà entreposés au garde-meubles.

Nous lui avons répondu par l'affirmative et convenu avec lui qu'il passerait retirer ses affaires au garde-meubles au plus tard à 19 h 00.

Alors que nous avions fini nos opérations de l'après-midi, est arrivé Monsieur André LABORIE qui nous a précisé qu'il nous avait assigné devant le Tribunal pour le mercredi 02 avril 2008 et se rendant dans son ancien bureau, il a constaté que des emballages vides étaient à même le sol ainsi qu'un PC alors même que pour ce PC hors d'usage il nous avait la veille indiqué que l'on devait le mettre à la décharge.

Il convient de préciser qu'à ce moment, l'enlèvement des effets et objets n'est pas terminé mais qu'eu égard à la réclamation de Monsieur André LABORIE concernant les emballages de son bureau, nous les entreposerons ainsi que le PC hors d'usage, au dépôt.

<u>Il est 17 h 30</u>, les camions de déménagement étant pleins, les déménageurs se sont donc retirés et il a été convenu avec Monsieur André LABORIE et Monsieur Stéphane LABORIE que ladite opération de fin de déménagement reprendrait le lundi 31 mars 2008 à 14 h 15.

### LUNDI 31 MARS 2008 à 14 h 15 :

Les déménageurs sont présents.

Alors que Monsieur André LABORIE et Monsieur Stéphane LABORIE avaient indiqué qu'ils seraient présents lundi après-midi, pendant toute la durée de nos opérations d'enlèvement jusqu'à 17 h 00 ni Monsieur André LABORIE, ni Monsieur Stéphane LABORIE, ni même Madame Suzette LABORIE ne se sont présentés.

J'avais indiqué à Monsieur André LABORIE que sa présence était indispensable afin que je puisse lui remettre le procès-verbal d'expulsion, je lui avais d'ailleurs demandé sa nouvelle adresse et il m'avait indiqué que pour lui, sa seule adresse était le 2, rue de La Forge.

Dans ces conditions, à 17 h 00 je n'ai pu remettre le procès-verbal d'expulsion aux époux LABORIE.

J'ai donc refermé la porte de la villa dont j'avais fait procéder au changement de verrou.

# CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD B.P. 20515 31000 TOULOUSE CEDEX 6 Au dit domicile, nous avons trouvé:

(1)

TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77

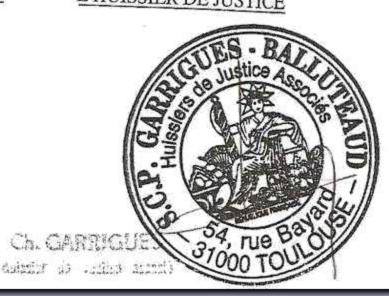
1 Culi una Bolle Ochen - 1 whin am WF - Dayme - 1 angi ani angi 3 plan It I full and sails carter cut Su \_ 1 I with Bum in gulon Bond - 1 light ali potent Bu? -1 Cate Jenner Buis - 1 Silve in Time -- 1 Whi- whent the view obeien, a 1 Hall Emp d'angle en Bui - 1 com de Buis una Talle l'intent. · A Buffet & work Bom a July 2 Time - 1 whin where we it sould - 1 May lang obey BZ-SL7 - 1 Plum Akni - Dra Brazza

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN TEMOIN

MOIN GARDE MUNICIPAL GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE



Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189 88 B Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

# CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

Huissiers de Justice Associés

54, RUE BAYARD B.P. 20515 31000 TOULOUSE CEDEX 6

> TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé:

Cum

. 6 hr 3 02

John. return Bi.

John 1 Mak billy Bui war 2

Julis vitori.

July 1 cut vientle

- 1 sellte Bin.

- 1 Coulin en Butalle Disense

- Delegas Santasa

- 1 K-dwm- unden I rum Combinent,

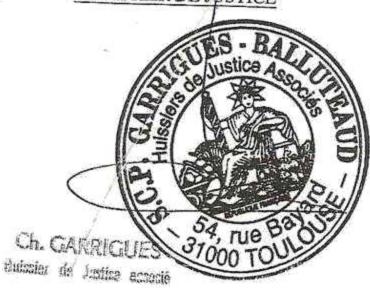
- Mysele BSX 1 Bellet am 6 Juli 1 Tim -

- 1 Film Frien. Momen

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN TEMOIN

OIN GARDE MUNICIPAL GENDARMERIE NATIONALE COMMISSAIRE DE POLICE



Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189 88 B Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

# CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD B.P. 20515 31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé:

whi white die & when of A whice

5 Chais pulle

18 M nut instrument and Bail and, Buffel 5 pute - 3 ron - a Bui Mind A Mongo in Ald drin which - il muy 6 trulli - 6 arting Widh Wheelmysles in I am coment - 1-dumen clum delly & 4Tim-- 1 Frank HERSTA 4 125 28 - Led 1 Coulin once Vine et Vulndle divene - Mull souls is allowt -1 Agrain some antille ~ i Nouth downto dem Monto. a Time

"Muhn Cassé

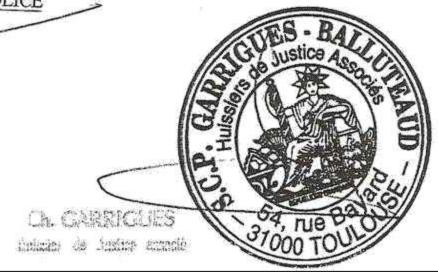
Ce Procès-Verbala été signé par: 1 luhen 1 m à l'un - Inselige und Cur. Hun Alliston

TEMOIN TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE



# CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD B.P. 20515 31000 TOULOUSE CEDEX 6

> TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé:

A Coli I by the Liver -

rvatell No Trê12

1 Cusp Noto. NOZAN

1 etys Bai en l'in-

1 the Hit computer own 2HP pour Mayora.

A done en forming de judicio de la

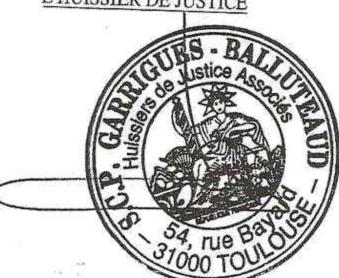
Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE COMMI

COMMISSAIRE DE POLICE



CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD B.P. 20515 31000 TOULOUSE CEDEX 6

> TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77

Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189-88 B Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

Au dit domicile, nous avons trouvé:

allin

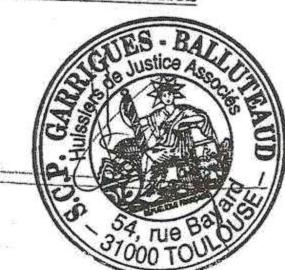
- 1 center d'olgh dom.

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE COMMISSAIRE DE POLICE



# CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD B.P. 20515 31000 TOULOUSE CEDEX 6

> TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77

- 1 Comen d. Wh

1 lil - Bis h lib on the

Au dit domicile, nous avons trouvé:

club of

2 pm de-ling

a shi Notre plais de linge 1 Colit Colition Cos 4EZ 1 combe a time wheep & effet Ce Procès-Verbal a été signé par :

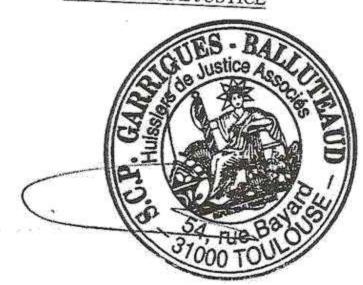
TEMOIN

TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE>

COMMISSAIRE DE POLICE



SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE nº 1189 88-8 CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS Au dit domicile, nous avons trouvé: 54, RUE BAYARD B.P. 20515

31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77

sulles 3 sie

1 Vide de se la Bris. - Epulo-2006

are um 3 cube diren A glum ale Bois

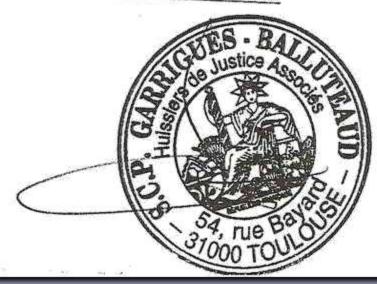
- 1 wo- 1. Il hera - 1 ruds hidys bres

Lings Pand of Shah Pends de d'Edur gri n'o you vale la pub

Mahmud M. Llow. n'a pour Vola de June Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN TEMOIN

**GENDARMERIE** COMMISSAIRE NATIONALE DE POLICE



# CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD B.P. 20515 31000 TOULOUSE CEDEX 6

> TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé:

Ambre Habre

« lay be should in all the

I who . In hige ?

a 1 will be ling. delines

1 Whi Me long -

1 Au of him

Cerlos. Ihmen

1 Sunt Busi

which he his,

, Mulla en 140 -

Domin a 1 Lo

chuse I du Ruye

1 Polite Talls John Them: 2 ms

Line. Sich en munici Etat,

or luling to ling

17 de de drevet

1 Callis untand live profins

such whend in linger

1 with devotuet

1 mli de l'you

I ledio de luza

1 yla och don.

1 enten de l'age

1 culi de lingo

radia the limes

1 ale I lug.

NE MAN MOIN

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN :

TEMOIN

GARDE MUNICIPAL GENDARMERIE COMMISSAIRE
NATIONALE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE

I down in during so angert in Bour de did 1 annie 3 fortes at 1 avan a lune



CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD B.P. 20515 31000 TOULOUSE CEDEX 6

> TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77

1 Rales suc 217P LS 40

en during that appoint

1 ihr antim cignes.

Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189 88 B Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

Au dit domicile, nous avons trouvé:

- Arme lukui

, saw holay - Alt de Jumis - 1 al dren

- 1 ale h lag.

, 1 mm A log - 1 when I lings

1 Rume & Kilin

Null a Milly by Now was my. 1. Derhen CAMACH 1 Mul Bu i why in

1 the Bun Tetin inforting

ce Proces Verbal a été signé par :

TEMOIN

GARDE

**GENDARMERIE** 

COMMISSAIRE

L'HUISSIER DE JUSTICE



TEMOIN

MUNICIPAL

NATIONALE

DE POLICE

Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189 88 B Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

# CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD B.P. 20515 31000 TOULOUSE CEDEX 6

> TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé:

(1)

enful for 1- lls

1 met. atida alm Ev Micro

1 Same - Ersor

1 Inga Mille Kouter Broth 2006

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

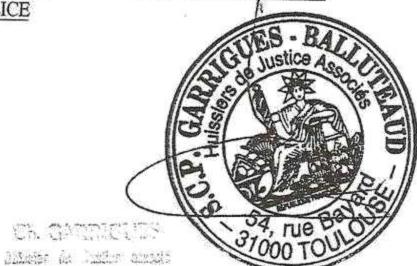
TEMOIN

IN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE
DE POLICE



# CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD B.P. 20515 31000 TOULOUSE CEDEX 6

> TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77

Quy

Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE no 1189 88 B Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

Au dit domicile, nous avons trouvé:

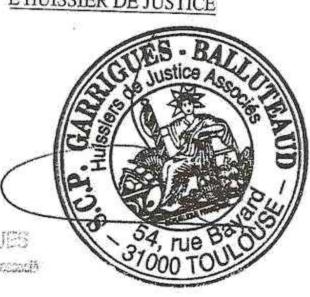
1 culi luble - 1 paris Tryina

1 Mullen die den .- April des Haijes A whi Rulem deligner - 1 Bris de lite - 1 letter dem de 200%. New holl pki fine velo - tom Astogen - 1 Milleder en 120 -Aberdings sois - Achel en Vin - Alminize et i jen 1. 3 brighe 6 chaing Publican 2 applion Bois d'angles 1 M Bis price de Lamet 2 portions 3 carlon d'intelluyer. - 1 Bufft a porter 2 Timi delle organ + 2 portes Black villege - rehunret own i onthe - 14nh i itrye Blee platique Blee platique of the rehule of Velo Deubhur 5'20
48 13 1 velo dum Cangel - 1 velo Deubhur 300 - 1 cutar Contilled interten, 1 (ulle de Jelle i mange mange. - 1 Rocations Ensí 484 A uma-Pia epol Erne gad. - Ribye Achlyie - MM en Vi informatione 1 come Pomber , 1 Touble saise . 1 Vollation . 1 youthe 1 (dy lone 1 Whi BM- Ach - Krell Buseum - Crombe à Victes Auch Lityand - Autor de sont de ferdine (Price de sori ( Harada Ograndan) 1 duis combine , Am co. - 2 Brush - Nobellacidien 1 ely n Milly 40 com 2 John PKi - 1 antille min - 1 iclan a modely . - 1 tall de rive rome Avelo Moto Berne - 1 volo La Rome d'on - 2 Meur leiture - 1 can Die Wohl

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



Ch. GARRIGUES l'ulmier de l'astira cometé Inscrire le C.C.P. à ; S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE nº 1189 88 B Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

# CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

Huissiers de Justice Associés

54, RUE BAYARD B.P. 20515 31000 TOULOUSE CEDEX 6

Au dit domicile, nous avons trouvé:

TÉL 05 61 29 85 85

1 ali lim Julid illig - 1 /an.hu
FAX 05 61 29 07 77 1 Bale - De mla andry - 1 Porte pory - 1 decarate Philip 1 am Pluster. I Phone Votter. I with objet dien Pluster eliliste 1 cutin 1 limbie. I culi be live - 1 cela Moto. I become is a let 1 coffe Sula - 17/1 deligne - 2 1 intern - 1 Telle Jamium. 1 Rellen 1 whin elubric a flat de Mondenie - 1 Eile.

1 Pater Marbon en Fra Greg - 2 estinteur - 2 when From Mingre
1 ilentiem Mund. 1 Eile font. chapier - 1 Palan Mande - 1 Bill Altoni
1 ilentiem Mund. 1 Eile font. chapier - 1 Palan Mande - 1 Bill Altoni 1 hin Bin d'a Mely e - 1 My Roman of Pain But Mis Fox. gran isspin - c Pulm all eller. - A ruh a July Adage 1 down - dayon j. A. 1 Bu Plulip 11-j. Myn. Fysor. 1 ohn. Leve Velille. - Ald & Nober Plulip Whi Abot de Tule salies persion - 1 Christnew when A Polt hogen

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

**GENDARMERIE** NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE

THE CARRIED TO Alleria & Lecture accepts Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE nº 1489 68 B Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

# CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD B.P. 20515 31000 TOULOUSE CEDEX 6

> TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé:

Zi ville

1 pula Ling, BRANDT Muli à luc Brangt 1 congeliter thomas - 1 Pare Monten Duz - 1 for anula de datrich - Mun Valle A & G - 2 lander en Bruge it 6 Banker retur Eterberi-- Almel d'aimi. L'henin. -1 Phul - your - 1 of other firmlis

Ce Procès-Verbal a été signé par :

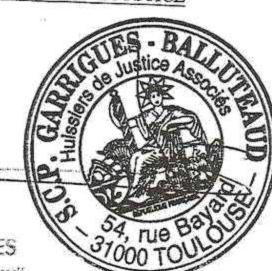
TEMOIN TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



Ch. GARRIGUES

Substier de Justice accodé

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD B.P. 20515 31000 TOULOUSE CEDEX 6

> TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77

a Noutin diplous

1) much linje.

Belayin Verse

prire le C.C.P. à : S.C.P. CH. B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189 88 B Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi A literal-

Au dit domicile, nous avons trouvé:

- I with he duntate statehides.

3 Mylud Timis, - Newto de polle Poller

1 amin Bai um dytiloca-

1 who de Filmon 1 certain de fracts. EBulo Monto, Shrumbe (and - 1 all Bis Jul. 1 Mulder Vest

1 Putte Mille 1 Trajai - 1 Plund julit. 1 Pelind Port Verten 2 fulter i souts.

- 1 From Rowatias 1 Kull de april plul 1 drag Plute Bois - 1 Cali alis dent deven

1 bull rentini i Alti Bland - 1 Mutchen de Plage,

My Toshila. - 1 hu Tolh. I Tumet

usymbe Com Sen - ET whe for -

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN. TEMOEN GARDE MUNICIPAL

**GENDARMERIE** NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE



LUNDI WILLIES - Culi 15B SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE nº 1189 88 B Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS Au dit domicile, nous avons trouvé: 54, RUE BAYARD B.P. 20515 2 soulender dem d'usuge

1 onlander dem d'usuge 31000 TOULOUSE CEDEX 6 TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77 Colone 1 auton Mucan -2 wertion dreen, 1 hours Buffelt 1 dem Mille presjor state 1 Benen en Cindente II n d'eyes -26 ritema Birs - 1 planter Congressed Blum \_ 1 Fats de Malle\_ A Pull K 2301. 1 Pil Smokk - ( July Phily Win = 3 anho Az dirie 1 Phlu Pin Blue - 1 Culin Blan Wille GV. A culin he live 1 Photolo ivalació - 1 della fol cura - The i Tapone. 1 pm de dell, m - Cuntion and obytes then am Volena - 1 pmen Più Han Tinge 1 will injente - 1 die d'inhelie Hu. 1 Tulle pirent les dem aprin Blance 1 Aspuli Kong d'Home. Nous Dece papir le Novil - 1 heter France per -1 whi wa duren - Donier 1 ylune et 1 Peter Walise - 1 when down (Payal) 1 auti (met dunier - 1 auti Jameson dossier - 4 butin down A 3 0 - 1 Mrs. Chris Aif Roulston- Alum Muhirean- 12'can WiBrant - 1 whin yould propries. 1 Vhat Mand - 1 VA a Time vals JA planger - 1 Burin Mulipe Ce Procès Verbel a été signé par & autost Munt. - 1 auto la desia 1 Arthy In Non & which vit and - It Whe whiming TEMOIN-GARDE GENDARMERIE COMMISSAIRE L'HUISSIER DE JUSTICE MUNICIPAL NATIONALE DE POLICE



Ludi 1415

Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189 88 B Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

# CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

Huissiers de Justice Associés

54, RUE BAYARD B.P. 20515 31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77 Au dit domicile, nous avons trouvé:

I lit. Plant swee Matches a 90 a -

- Winter Muly dintie. a who-delivere et John. A Valletin Myon zu en Jost.

1 couling to pute Public I will the proper of who the former of which the former of which the former of which the former of the 2 Win h Sweets - 3 Rule 1 19-m - 1 Du d Rylle | 2 Plays

1 luse en Vrue - 1 x m Blu belonge - 1 when yoursus

Dulis. Juli 18 hindry (Donie), =1 cute donie (he poster). 19 men over den Tivi - 1 mbs de Rulu populi -

1 infortun Remotion - 1 with port & the : 1000th cometh block

1 when 3 hm zom prist - 1 within he div see - 1 Unde zet an a settlet

Lynotes - 1 the Bri voyse - 1 planten Pulyboniber =

& Parts like plat i was Rulle une Mille in 805

1 Malla Smarty Bles - statela Jula. 1 Pulais Pletyre lig fore

justin de linge \_ 1 auti cornor papies == 1 june but de flut et migei numicia en 1 hor a 1 lyllo-lumb ma 11. mas.

Ce Procès Verbal a été signé par: 1 unles a un lun

sholm the

TEMOIN

GARDE

GENDARMERIE COMMISSAIRE NATIONALE DEPOLICE



Lun 12 12 14 SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE nº 1189 88 B Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS 54, RUE BAYARD Au dit domicile, nous avons trouvé: B.P. 20515 31000 TOULOUSE CEDEX 6 of who down hymnething. I'm to TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77 a Bomet 12h 1 lut. surferi-1 Rul. out ling cum en Bruze 1 hata Pandle 1 church of below the 3 ahr Popus Banen Cor eman Un fit. A reffere commente den le Men is Niméro. Atten he 5 Apr Aty Miljon. 1 hote Brogs 1 luga were from Bai. 3 Bruha 1 aproxam Primer Li Connolo 1300 1 certin de Nationech = 1 galler Burge e Jughi som who was Ith live. 2 mile som Vale Ce Procès-Verbal a été signé par : TEMOIN GARDE GENDARMERIE **COMMISSAIRE** L'HUISSIER DE JUSTICE MUNICIPAL NATIONALE DEPOLICE

Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189 88 B Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

# CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD B.P. 20515 31000 TOULOUSE CEDEX 6

> TÉL 05 61 29 85 85 FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé:

enget for of Ellow Fit

Konten la Bakelle de Vin se Loude den la Bundon

live Boz - et when. Tolophe endr of for Edm. 1.-4.

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE COMMISSAIRE DE POLICE



Société Civile Professionnelle
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD
Huissiers de Justice Associés
54,rue Bayard - BP 20515
31005 TOULOUSE CEDEX 6
Tél: 05.61.29.85.85
Fax: 05.61.29.07.77
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE
N°13106/00500/18316885151/95
RCS TOULOUSE 300 966 009

# PROCES VERBAL de SIGNIFICATION de PV EXPUL.-LOC.VID.OU OCCUP.DESIG.LIEU TRANSP.MEUB.

(REMISE A PERSONNE)

En date du VINGT SEPT MARS DEUX MILLE HUIT

Références : 1500004/PH1/

A LA DEMANDE DE Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO

SIGNIFIE A Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire,

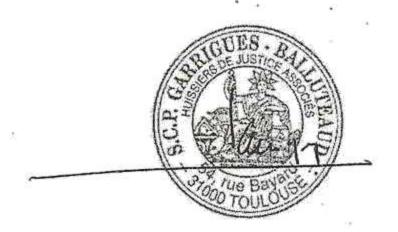
J'ai rencontré ce dernier à qui j'ai remis copie de l'acte, PARLANT A SA PERSONNE, ainsi déclaré.

La copie du présent acte comporte 21 feuilles.

Visa de l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification

Maître Christian GARRIGUES -





Société Civile Professionnelle
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD
Huissiers de Justice Associés
54,rue Bayard - BP 20515
31005 TOULOUSE CEDEX 6
Tél: 05.61.29.85.85
Fax: 05.61.29.07.77
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE
N°13106/00500/18316885151/95

RCS TOULOUSE 300 966 009

Références :

1500004/PH1/

# PROCES VERBAL de SIGNIFICATION de PV EXPUL.-LOC.VID.OU OCCUP.DESIG.LIEU TRANSP.MEUB.

(REMISE A PERSONNE)

En date du VINGT SEPT MARS DEUX MILLE HUIT

A LA DEMANDE DE Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO

SIGNIFIE A Madame LABORIE Suzette née PAGES 2 rue de la Forge 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire,

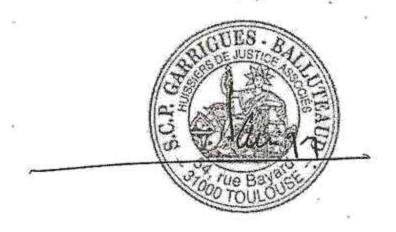
J'ai rencontré ce dernier à qui j'ai remis copie de l'acte, PARLANT A SA PERSONNE, ainsi déclaré.

La copie du présent acte comporte 21 feuilles.

Visa de l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification

Maître Christian GARRIGUES -





Références: 1500004/FSP/GB

Société Civile Professionnelle
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD
Huissiers de Justice Associés
54,rue Bayard - BP 20515
31005 TOULOUSE CEDEX 6

# SIGNIFICATION DE L'ACTE

Cet acte a été remis au destinataire dans les conditions indiquées ci-dessous d'une croix, et suivant les déclarations qui lui ont été faites. par l'Huissier de Justice.

par un clerc assermenté.

Affaire Nom de l'acte : Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO

PV ARTICLE 659 DU NCPC SAISIE MANUELLE RECHERCHE

Signifié à : Mme LABORIE Suzette née PAGES

REMISE A PERSONNE					
	Au DESTINAIRE	PERSONNE PHYSIQUE			
۵		qui a donné visa.			
		vec une copie de l'acte le premier jour ouvrable suivant la date du présent acte.			
	REM	ISE A DOMICILE, À RESIDENCE			
	Les circonstances rendant impossible la signification à personne, l'acte à été remis sous enveloppe fermée ne portant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre, le cachet de l'Huissier apposé sur la fermeture du pli.				
	A une PERSONNE PRESENTE à son domicile :				
u		qui a accepté de recevoir l'acte.			
	The state of the s	révue par l'art 658 du N.C.P.C, avec la copie de l'acte a été adressée le premier jour ouvrable			
		DEPOT A L'ETUDE			
	N'ayant pu, lors de mon passage, avoir aucune indication sur le lieu où rencontrer le destinataire de l'acte, ces circonstances rendant impossible la remise à personne, ou à une personne présente acceptant de recevoir, et vérifications faites que le destinataire est domicilié à l'adresse indiquée suivant les éléments indiqués ci-après, la copie du présent acte a été déposée en notre étude sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication que d'un côté, les nom est adresse du destinataire de l'acte et de l'autre côté, le cachet de l'Huissier de Justice apposé sur la fermeture du pli. Un avis de passage daté a été laissé ce jour au domicile conformément à l'article 656 du N.C.P.C. et la lettre prévue par l'article 658 du N.C.P.C. comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et rappelant les dispositions du dernier alinéa de l'article 656 du N.C.P.C. a été adressée au destinataire avec copie de l'acte de signification au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date du présent.  Les circonstances rendant impossible la signification à personne ou à domicile :  o l'intéressé est absent o la personne présente refuse l'acte o autre				
	DETAIL DES VERIFICATIONS				
	O Tableau des occupants O Boîtes aux lett O Voisin O Gardien O Commerçant	res O Porte de l'appartement . O Autre :			
		PERQUISITION			
0	N'ayant pu trouver l'intéressé, et après avoir effectué diverses recherches, il s'est avéré que le destinataire HABITAIT ACTUELLEMENT :.  Ne pouvant régulariser l'acte à cette adresse, je l'ai converti en P.V.de PERQUISITION que j'ai signé pour servir et valoir ce que de droit.				
内	Le destinataire est actuellement sans domicile ni résidence connus. En conséquence, un P.V.de Recherche sera dressé en vertu de l'art.659 du N.C.P.C.et la notification sera faite à l'ancien domicile connu par lettre recommandée avec A.R.et par lettre simple, au plus tard le premier jour ouvrable suivant, après que les investigations prévues à l'art.659 soient accomplies.				
Le prés	es paragraphes non marqués d'une croix sont réputés NON ECRITS. sent acte comportefeuilles. ar l'HUISSIER de JUSTICE des mentions relatives à la signification.	Me GARRIGUES Me BALLUTEAUD			